



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CALVADOS

direction départementale des  
des territoires et de la mer du Calvados

## AVIS D' ENQUÊTE PUBLIQUE

### Ouverture d'une enquête publique préalable à la demande d'autorisation unique valant autorisation au titre de l'article L214-3 du code de l'environnement relative à l'aménagement d'une Zone d'Activité Concerté (ZAC) à SOLIERS (14540)

Le préfet du Calvados informe le public qu'en exécution de l'arrêté préfectoral du 04 août 2017 il est procédé :

**du lundi 11 septembre 2017 à 10h00 au mercredi 11 octobre 2017 à 17h00**

à une enquête publique préalable à la demande d'autorisation unique valant autorisation au titre de l'article L214-3 du code de l'environnement. Cette enquête porte sur l'aménagement d'une ZAC sur la commune de SOLIERS.

A cet effet, les pièces relatives à cette information seront déposées **au plus tard le 25 août 2017 à la mairie de SOLIERS.**

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée peut prendre connaissance du dossier:

- physiquement, en consultant le dossier papier sur place à la mairie de SOLIERS ;
- par voie dématérialisée, en consultant le dossier sur internet à l'adresse suivante : « <https://www.registre-dematerialise.fr/433> ». Dans cette perspective, un poste informatique est mis à disposition à la mairie de SOLIERS.

Les jours et heures d'ouverture de la mairie où chacun pourra prendre connaissance du dossier papier pendant toute la durée de l'enquête publique et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête papier sont les suivants :

Commune	Jours et Heures d'ouverture de la mairie
➤ SOLIERS	Lundi : ..... 8h30 à 12h30 et de 15h00 à 17h15 Mardi : ..... 8h30 à 12h30 et de 15h00 à 17h15 Mercredi : ..... 8h30 à 12h30 <b>Fermé l'après-midi</b> Jeudi : ..... 8h30 à 12h30 et de 15h00 à 17h15 Vendredi : .....8h30 à 12h30 et de 15h00 à 17h15

En dehors ou pendant ces heures d'ouverture, toute observation peut également être formulée par voie dématérialisée au moyen du lien internet suivant : « <https://www.registre-dematerialise.fr/433> ».

Monsieur Noël LAURENCE est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Il se tiendra, à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales, à la mairie aux jours et heures suivants :

COMMUNE	JOURS	HORAIRES
SOLIERS	➔ Lundi 11/09 2017 ➔ Jeudi 21/09/2017 ➔ Samedi 30/09/2017 ➔ Mercredi 11/10/2017	- de 10h00 à 12h00 - de 15h00 à 17h00 - de 10h00 à 12h00 - de 15h00 à 17h00

Après clôture de l'enquête publique, toute personne physique ou morale intéressée pourra, pendant un an, prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur à la préfecture du Calvados, sur le site internet des services de l'État et dans la mairie de SOLIERS.

Fait à CAEN, le 04 août 2017  
**signé : Laurent MARY**